

A 15%, LES MEDICAMENTS HOMEOPATHIQUES NE COÛTENT PLUS RIEN A L'ASSURANCE MALADIE

Source Etude économique Asterès – Septembre 2020

L'analyse du coût de l'homéopathie pour l'Assurance maladie en 2020, réalisée par le cabinet Asterès, met en lumière **la neutralité financière des médicaments homéopathiques pour le régime général.**

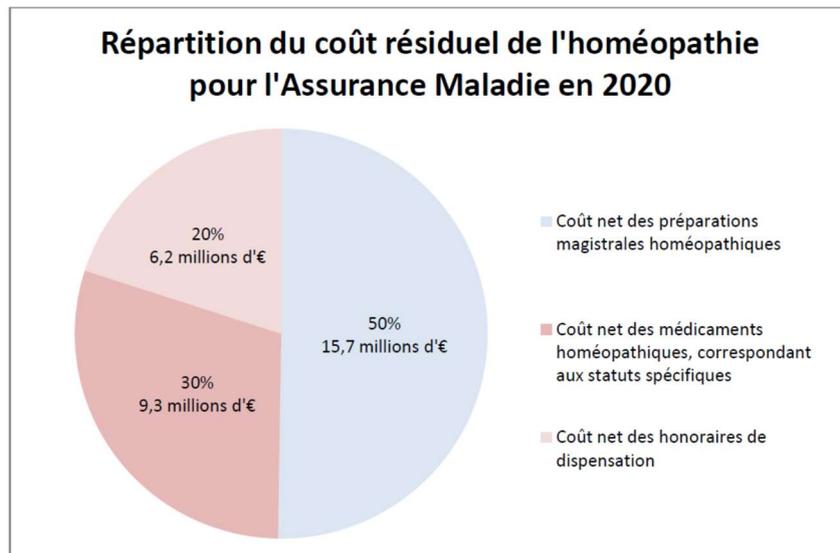
En effet, **le faible prix des médicaments homéopathiques** (2,52 € par boîte en moyenne) et **le faible taux de remboursement (15%)** permettent à la franchise médicale de couvrir l'intégralité des dépenses de l'Assurance Maladie. In fine, **le remboursement des médicaments homéopathiques pour les patients du régime général ne coûte rien à l'Assurance maladie.**

Le passage du taux de remboursement de 30 à 15% en 2020 permet d'atteindre un équilibre qui se traduit par une neutralité pour l'assurance maladie concernant le remboursement des médicaments homéopathiques pour les patients du régime général assujettis à la franchise médicale.

	2018	2020
	Prix en pharmacie	
Prix moyen du médicament	1,46 €	1,50* €
Honoraire du pharmacien	1,02 €	1,02 €
TOTAL du prix en pharmacie	2,48 €	2,52 €
	Coût pour l'assurance maladie	
Taux moyen de remboursement	30%	15%
Remboursement par la sécurité sociale en moyenne, intégrant la part liée à l'honoraire	0,74 €	0,38 €
Franchise médicale sur la part de la sécurité sociale	0,50 €	0,38 €
Remboursement réel par la sécurité sociale	0,24 €	0,00 €

* Les prix réglementés des médicaments homéopathiques n'ont pas évolué. La variation constatée entre 2018 et 2020 s'explique par l'évolution du mix produit

Le coût résiduel de dépenses pour l'assurance maladie (31,2 millions d'euros) s'explique par la prise en charge à 100% de certains publics fragiles (patients en ALD, bénéficiaires de la CMU, femmes enceintes, etc.), par l'existence d'honoraires de dispensation proportionnellement élevés sur les médicaments homéopathiques et par les préparations magistrales.



A titre de comparaison, ce montant représente 0,1% des dépenses de remboursements de médicaments pour l'Assurance maladie en 2020, estimées à 25 milliards d'euros.

Ce montant résiduel peut également être mis en regard avec l'évaluation de l'IGAS (rapport n° 2005 001, janvier 2005) qui évalue que près d'un médicament remboursé sur deux n'est pas consommé, soit plusieurs milliards d'économies possibles à la clé.